



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maintien

Question au Gouvernement n° 1968

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Brard. Ah, voilà longtemps qu'on ne l'avait pas entendu !

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre, le 28 novembre prochain, un référendum aura lieu en Algérie. Les ressortissants algériens vivant en France seront donc appelés à voter dans leur consulat de rattachement et ce, pendant une période de six jours.

Lors des dernières élections algériennes - il s'agissait des présidentielles -, le déroulement du scrutin s'était traduit dans de nombreux consulats par de graves troubles à l'ordre public, en raison de l'afflux massif d'électeurs. Ainsi, à Nice, où le consulat d'Algérie est installé dans une modeste villa située dans une impasse résidentielle, plus de 22 000 électeurs algériens du Sud-Est de la France sont inscrits. Faute de place et de personnel dans le consulat, les opérations de vote s'étaient, pour l'essentiel, déroulées dans la rue. Les électeurs algériens, attendant leur tour, s'étaient entassés dans le quartier pendant plusieurs jours et plusieurs nuits. Les riverains avaient le plus grand mal à entrer ou à sortir de leur domicile. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Cette situation s'était renouvelée dans nombre d'autres villes de France. Malgré une organisation administrative et policière sans doute fort coûteuse pour notre pays, ces villes avaient subi des perturbations intolérables.

Leurs habitants refusent légitimement d'éprouver les mêmes désagréments lors de la future consultation. Je ne peux que m'associer à leur souhait. Le respect de l'ordre public s'impose à chaque citoyen de notre pays; il s'impose donc a fortiori aux étrangers présents sur notre sol. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je m'adresse à vous. Sans vouloir nous opposer à la consultation démocratique des Algériens présents sur notre sol...

M. Jean-Claude Lefort. Ah bon ?

M. Rudy Salles. ... en situation régulière, nous souhaitons que le scrutin se déroule dans des lieux disposant de voies d'accès, de places de stationnement et de mesures de sécurité adaptées à l'affluence prévisible.

À défaut, il faudrait que le gouvernement français interdise le déroulement de cette consultation électorale sur le territoire des villes où se trouvent des consulats inadaptés. Il reviendrait alors aux autorités algériennes d'organiser une solution de remplacement, comme un vote par correspondance.

Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour assurer le maintien de l'ordre ? Je suis persuadé que vous saurez répondre à cette attente. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Effectivement, monsieur le député, pendant six jours, les électeurs algériens résidant en France seront appelés à participer au référendum organisé en Algérie. La faculté qui leur est ainsi offerte découle du droit international que nous respectons, que nous avons toujours respecté et que nous entendons, là encore, respecter.

L'étalement des opérations électorales du 23 au 28 novembre et l'ouverture des bureaux de vote de huit heures à vingt heures devraient permettre, dans un grand nombre de cas, d'éviter les bousculades constatées lors de

l'élection présidentielle algérienne.

Il est vrai que dans certains des vingt-trois consulats algériens, notamment celui de Nice, se posent des problèmes de sécurité. Mon collègue, ministre des affaires étrangères et moi-même, nous avons entamé, depuis quelques jours, une concertation avec les autorités consulaires et diplomatiques algériennes pour voir dans quelles conditions nous pourrions appeler les électrices et les électeurs algériens en d'autres lieux que les consulats. Mais nous le ferons dans le respect des règles du droit international. Et si j'ai pris cette initiative, c'est parce qu'il en va des conditions de sécurité dans un certain nombre de communes. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Brard. Ah, voilà longtemps qu'on ne l'avait pas entendu !

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre, le 28 novembre prochain, un référendum aura lieu en Algérie. Les ressortissants algériens vivant en France seront donc appelés à voter dans leur consulat de rattachement et ce, pendant une période de six jours.

Lors des dernières élections algériennes - il s'agissait des présidentielles -, le déroulement du scrutin s'était traduit dans de nombreux consulats par de graves troubles à l'ordre public, en raison de l'afflux massif d'électeurs. Ainsi, à Nice, où le consulat d'Algérie est installé dans une modeste villa située dans une impasse résidentielle, plus de 22 000 électeurs algériens du Sud-Est de la France sont inscrits. Faute de place et de personnel dans le consulat, les opérations de vote s'étaient, pour l'essentiel, déroulées dans la rue. Les électeurs algériens, attendant leur tour, s'étaient entassés dans le quartier pendant plusieurs jours et plusieurs nuits. Les riverains avaient le plus grand mal à entrer ou à sortir de leur domicile. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Cette situation s'était renouvelée dans nombre d'autres villes de France. Malgré une organisation administrative et policière sans doute fort coûteuse pour notre pays, ces villes avaient subi des perturbations intolérables. Leurs habitants refusent légitimement d'éprouver les mêmes désagréments lors de la future consultation. Je ne peux que m'associer à leur souhait. Le respect de l'ordre public s'impose à chaque citoyen de notre pays; il s'impose donc a fortiori aux étrangers présents sur notre sol. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je m'adresse à vous. Sans vouloir nous opposer à la consultation démocratique des Algériens présents sur notre sol...

M. Jean-Claude Lefort. Ah bon ?

M. Rudy Salles. ... en situation régulière, nous souhaitons que le scrutin se déroule dans des lieux disposant de voies d'accès, de places de stationnement et de mesures de sécurité adaptées à l'affluence prévisible.

À défaut, il faudrait que le gouvernement français interdise le déroulement de cette consultation électorale sur le territoire des villes où se trouvent des consulats inadaptés. Il reviendrait alors aux autorités algériennes d'organiser une solution de remplacement, comme un vote par correspondance.

Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour assurer le maintien de l'ordre ? Je suis persuadé que vous saurez répondre à cette attente. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debret, ministre de l'intérieur. Effectivement, monsieur le député, pendant six jours, les électeurs algériens résidant en France seront appelés à participer au référendum organisé en Algérie. La faculté qui leur est ainsi offerte découle du droit international que nous respectons, que nous avons toujours respecté et que nous entendons, là encore, respecter.

L'étalement des opérations électorales du 23 au 28 novembre et l'ouverture des bureaux de vote de huit heures à vingt heures devraient permettre, dans un grand nombre de cas, d'éviter les bousculades constatées lors de l'élection présidentielle algérienne.

Il est vrai que dans certains des vingt-trois consulats algériens, notamment celui de Nice, se posent des

problemes de securite. Mon collegue, ministre des affaires etrangeres et moi-meme, nous avons entame, depuis quelques jours, une concertation avec les autorites consultaires et diplomatiques algeriennes pour voir dans quelles conditions nous pourrions appeler les electrices et les electeurs algeriens en d'autres lieux que les consulats. Mais nous le ferons dans le respect des regles du droit international. Et si j'ai pris cette initiative, c'est parce qu'il en va des conditions de securite dans un certain nombre de communes. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Salles Rudy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1968

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1996, page 6878

Réponse publiée le : 14 novembre 1996, page 6878

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 novembre 1996